



Contrat de Formation Individualisée

C de F individualisé-R_F24_341-
V_02.doc
Code : F24 E341
Page 1 sur 2
Date d'application : 15/09/04
MAJ : 15/09/08
Version n°2

CFA du Mené – 6, rue du Porhoët – 22 230 Merdrignac – Tel : 02.96.28.41.61 – Fax : 02.96.28.42.08

• **1 – Objet : Objet du contrat :**

Le contrat de formation individualisée a pour objet de définir les modalités d'organisation de la formation en, afin d'adapter le parcours de formation suite au positionnement du candidat et/ou l'obtention de certaines UC ou modules par la validation d'acquis académiques (VAA).

• **2 – Signataires**

Ce contrat de formation est signé entre les 3 parties suivantes :

- 1 – l'apprenti(e) :
- 2 – Le coordinateur de formation :
- 3 – Le CFA de Merdrignac représenté par son directeur : Michel DECHAMP

• **3 – Durée**

Ce contrat engage les 3 parties pour toute la durée de la formation soit : 1 an *ou* 2 ans

• **4 – Contenu :**

Un tableau récapitulatif des modules est annexé au dit contrat (voir pièce jointe) selon le modèle suivant.

Tableau récapitulatif des modules

Formation		Apprenti			
Groupe Epreuve	Nom des modules dans la formation	Module Validé Module A Suivre Module Dispensé	Modules suivis	Volume (nombre d'heures)	
				Cours	CDR

En fonction des modules ou UC obtenus, le coordinateur de la formation propose un emploi du temps spécifique à l'apprenti(e) afin de lui permettre de valoriser au maximum son temps passé au CFA. L'obtention d'un module ou d'une UC n'exempte pas systématiquement l'apprenti(e) des cours de ce module. Sa participation est possible selon son projet et ses centres d'intérêt.

Pour certains apprenti(e)s, un plan d'évaluation modulaire (PEM) spécifique est défini par le coordinateur et validé par le président du jury de la formation.

L'apprenti(e) s'engage à suivre l'emploi du temps de la semaine type annexé à ce contrat (voir pièce jointe).

En suivant cet emploi du temps, sa formation est assurée pour tous les modules récapitulés dans le tableau annexé au contrat.

• **5 – Engagement :**

- **L'apprenti(e) :**

Je soussigné(e), m'engage à suivre la formation, selon le parcours et l'emploi du temps définis en pièce jointe.

- **Le CFA de Merdrignac :**

Représenté par son directeur et le coordinateur de formation, s'engage à veiller au bon déroulement de la formation selon les modalités définies.

Fait à :

Le :

Le Directeur du CFA ,

L'apprenti(e),

Le Coordinateur de formation,



Contrat de Formation Individualisée

C de F individualisé-R_F24_341-
V_02.doc
Code : F24 E341
Page 2 sur 2
Date d'application : 15/09/04
MAJ : 15/09/08
Version n°2

CFA du Mené – 6, rue du Porhoët – 22 230 Merdrignac – Tel : 02.96.28.41.61 – Fax : 02.96.28.42.08

• 6 – Bilan de suivi :

Chaque semestre, un bilan de suivi est réalisé à l'initiative du coordinateur.
Il doit être réalisé avec l'apprenti(e) en présence du coordinateur de formation et de
l'animatrice CDR.
Le document suivant sert de guide d'entretien à ces bilans.

	Semestre 1	Semestre 2
Apprenti(e)	Points + : Points - :	Points + : Points - :
Coordinateur	Points + : Points - :	Points + : Points - :
Animatrice CDR	Points + : Points - :	Points + : Points - :
Conclusions rédigées par le coordinateur	Décisions prises :	Décisions prises :
	Date : Signatures :	Date : Signatures :
	Apprenti(e) Coordinateur Animatrice CDR	Apprenti(e) Coordinateur Animatrice CDR